



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/149 du 20 janvier 2023, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active benfluraline,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **KIRALINE***

*de la société* SARL H.M.W.C

*numéro de dossier* n°2023-0880

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active benfluraline par le règlement d'exécution (UE) 2023/149 du 20 janvier 2023,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 12 août 2023**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Informations générales sur le produit		
Nom du produit	KIRALINE	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	SARL H.M.W.C 8 Impasse du Vallon 10150 Montsuzain France	
Formulation Contenant	Concentré émulsionnable (EC)	
	180 g/L - benfluraline	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	BONALAN
	N° AMM	7100280
Numéro d'intrant	2100368	
Numéro de permis	2100226	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	12/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	12/02/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12/05/2024

A Maisons-Alfort, le

29/03/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)